

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour participer à «À table avec mon ex» vous devez remplir le formulaire ci-après et remplir les conditions d'admissibilité suivantes.

1. Conditions d'admissibilité

La possibilité d'être participant est ouverte à tous les résidents du Québec ayant atteint l'âge de la majorité, en date de l'envoi de leur candidature, à l'exception des employé(e)s du diffuseur, de Zone3 et leurs sociétés affiliées, des personnes avec qui ils sont domiciliés et des membres de leur famille immédiate (conjoint, conjointe, mère, père, enfants – qu'ils vivent ou non sous le même toit), de leurs agences de promotions et de publicité, de leurs sociétés affiliées, des fournisseurs de produits et de services liés à cette Série, ainsi que de toutes les personnes ayant la même adresse de résidence que les personnes citées plus haut.

Pour être admissible à titre de participant, vous devez :

1. remplir le formulaire d'inscription et accompagner celui-ci d'une photo ;
2. être disponible, de même que votre ex-conjoint(e), pour une entrevue sur place ou une audition téléphonique au moment déterminé par Zone3. Les coûts reliés aux déplacements du candidat pour les sélections sont à ses frais de sa résidence au lieu de convocation ;
3. être présent, de même que votre ex-conjoint(e), pour la production selon le calendrier qui vous sera communiqué par la production en temps utile ;
4. vous soumettre, de même que votre ex-conjoint(e), aux règles de l'émission et toutes les directives et exigences émises par Zone3 tout au long du processus de sélection, ce qui inclut la signature de l'entente de participation ou tout document requis par Zone3 en vue de votre participation à l'émission, le cas échéant.

2. Sélection des participants

1. Parmi toutes les demandes de participation dûment complétées, Zone3 choisira, à son entière discrétion, une personne candidate qui pourrait être convoquée à une entrevue ou une audition téléphonique afin de décider si sa candidature sera retenue au casting. Le défaut pour un candidat, ce terme comprend l'ex-conjoint(e), de se présenter à l'entrevue ou à l'audition entraînera le rejet de sa candidature, à la discrétion de Zone3. Les candidats qui se présenteront à l'entrevue ou à l'audition pourront avoir à remplir un questionnaire additionnel.
2. Les candidats sélectionnés pour participer à la Série seront contactés par Zone3 par téléphone et/ou par courriel et bénéficieront d'un délai de 24 heures pour accepter ou refuser de participer à la Série. Le défaut par un candidat sélectionné de signifier son acceptation à Zone3 à l'intérieur du délai de 24 heures pourra entraîner le rejet de sa candidature, à l'entière discrétion de Zone3, sans autre avis.
3. La sélection des participants, ce terme comprend l'ex-conjoint(e), sera faite par Zone3 à partir de critères établis à son entière discrétion, lesquels pourraient être subjectifs. Les décisions de Zone3 à ce sujet sont finales, définitives et sans appel.
4. Tous les participants sélectionnés devront signer une entente de participation contenant notamment des clauses d'autorisation de diffusion, de cession, ainsi que des clauses relatives à l'utilisation de leur image par Zone3, les commanditaires, partenaires financiers et le diffuseur de la Série, le respect des règles de l'émission, le tout sans rémunération autre que ce qui est ci-après prévu. Tout refus de la part d'un participant à signer les documents dans les délais entraînera la disqualification ou l'inadmissibilité du participant à participer.
5. Seules les candidatures présentant une inscription complète seront considérées. Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée. Seules les personnes sélectionnées seront contactées.
6. Les participants à la Série recevront une somme de 100,00 \$ en contrepartie de l'autorisation de diffusion accordée à Zone3. Il se peut que Zone3 procède au tirage d'un cadeau entre tous les participants de la Série, lequel sera déterminé avant le début de la production de la Série.

7. **Une seule inscription par année et une seule participation** à la **Série** sont possibles sauf sur demande expresse et écrite de la production.
8. En acceptant de communiquer vos informations et réponses vous reconnaissez par la présente que :
 - (i) vous avez pris connaissance des présentes conditions d'inscription et vous acceptez d'y être lié ;
 - (ii) vous avez répondu aux questions de façon complète, honnête et juste ;
 - (iii) tout renseignement faux ou incomplet constitue un motif suffisant pour être exclu du processus de sélection de la Série ou pour être disqualifié si vous êtes sélectionné ;
 - (iv) même si vous répondez aux critères d'admissibilité, Zone3 n'est pas tenu de vous sélectionner comme participant ;
 - (v) toutes les décisions de Zone3 relativement à la sélection des participants sont subjectives, finales et sans appel.

Toutes informations personnelles que vous nous communiquerez seront traitées comme telles et seront soumises à la politique de confidentialité de V se retrouvant sur le site Web.